

Procédure d'accueil dans nos centres de formation applicable dès le 11 Mai 2020

La crise sanitaire actuelle doit changer nos habitudes personnelles et professionnelles. Afin de pouvoir garantir la sécurité de vos collaborateurs et de nos salariés, les centres IFPS vont suivre les obligations annoncées par le gouvernement et parfois, pour le bien de tous, aller plus loin.

Nos centres vont donc à nouveau accueillir du public à compter du 11 Mai dans les conditions suivantes :

- Les bureaux administratifs sont accessibles uniquement aux salariés de l'IFPS.
- Prise de température grâce à des thermomètres frontaux, avant toute entrée sur les sites ; en cas de température l'IFPS se donne le droit de ne pas accepter le stagiaire ou l'intervenant.
- Le lavage des mains, grâce à du savon ou à du gel hydroalcoolique sera obligatoire avant l'entrée sur site et la manipulation des masques ou des gants. Le gel sera disponible dans toutes les salles de formation et conditionné dans des flacons poussoirs.
- Obligation du port de masque pour toute personne présente sur les sites, port des visières obligatoire pour les formateurs. L'ifps pourra mettre à disposition des masques chirurgicaux aux stagiaires s'ils n'en n'ont pas. Ces masques devront être changés par demi-journée. Avant chaque démarrage et avant l'entrée sur les sites une explication sur l'utilisation de ces masques sera faite.
- Gants, nous mettrons à disposition des gants jetables pour tous les stagiaires pour les parties pratiques (conduites des engins...), et pour les questionnaires théoriques fait sur papier ; ainsi qu'aux formateurs pour la désinfection des salles et des outils.
- Les masques et les gants devront être jetés dans une poubelle spécifique.
- Réorganisation des salles de formation, les tables seront disposées de façon « scolaire » et non en U comme à l'accoutumé. Afin de respecter la distanciation physique, nous installerons 1 stagiaire par table. Les sessions de formation seront donc de moindre capacité.
- Les formateurs démarreront leur formation systématiquement par une présentation des nouvelles règles, et le rappel des gestes barrières. Une attestation sera à faire signer à tous les

stagiaires leur rappelant les règles et leur demandant de s'engager à les respecter. En cas de non-respect ou de refus de signature, le stagiaire ne sera pas admis en formation.

- Nous vous rappelons que pour toutes les formations chaque stagiaire doit être en possession de ses Equipements de Protection Individuel (chaussures de sécurité, gants, ...voir convocation). Dans le contexte actuel, aucun prêt d'équipement ne pourra avoir lieu.

- Les pauses seront organisées par demi-groupe de préférence, et si le temps le permet à l'extérieur, ou à défaut sur les aires d'évolutions intérieures non utilisées. Les différents groupes prendront leur pause de façon différée. L'accès à la machine à café sera réservé à un utilisateur unique : le formateur pour distribution. L'accès à la machine à eau sera condamné, les stagiaires sont invités à se munir d'une bouteille d'eau individuelle.

- Les toilettes et lavabos seront accessibles et désinfectés tous les jours. Les stagiaires auront à leur disposition des lingettes bactéricides et virucides. Les accès seront limités à 1 personne à la fois.

- Les horaires des centres restent inchangés mais la pause repas ne pourra plus être écourtée afin de pouvoir nettoyer et aérer les salles.

8H30 12H 14h 17h

Pour les tests CACES® afin d'éviter les regroupements les stagiaires se verront proposer des créneaux horaires individuels lors de leur journée de théorie. De fait chaque stagiaire sera uniquement en contact avec le testeur pendant la durée de son test.

- La désinfection des salles, et des points de contact sera faite tous les jours par les formateurs en fin de formation. Le matériel pédagogique, s'il doit passer de main en main, sera désinfecté entre chaque utilisation ; à l'aide de lingettes bactéricides et virucides, ou de spray désinfectant et chiffons jetables.

- Les salles de formations seront aérées régulièrement, avant le démarrage, à la pause du matin, au repas du midi, et à la pause de l'après-midi, afin de faire circuler l'air.

- Un affichage spécifique relatif aux gestes barrières sera positionné aux points névralgiques des centres.

Pour toutes questions, la direction reste à votre disposition.